



ASSOCIATION NATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE ELECTRIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 23 juin 2014

L'Avere-France salue l'engagement de la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie en faveur du développement de la mobilité électrique en France.

Le projet de loi relatif à la transition énergétique, le 18 juin 2014, a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par la filière électromobile française. Les membres de l'Avere-France se félicitent de l'engagement ferme du ministère de l'Ecologie en faveur de l'essor du véhicule électrique en France.

Les mesures annoncées sont particulièrement positives. Elles répondent en effet aux deux principaux enjeux et leviers de la croissance du marché électrique : le prix des véhicules électriques et le nombre de bornes de recharge disponibles sur le territoire.

Rendre les véhicules électriques accessibles au plus grand nombre

Le projet de prime à la conversion des véhicules les plus polluants, accordée aux ménages les plus modestes souhaitant remplacer leur diesel par un véhicule électrique, permettra l'accession à des véhicules propres et innovants dès 11 000€ pour un plein d'environ 2€.

L'équipement supplémentaire des services de l'Etat et la fixation d'objectifs ambitieux aux entreprises de la distribution contribueront quant à eux à faire baisser les émissions de CO2 du parc roulant en France et à garantir aux constructeurs des volumes de ventes susceptibles de diminuer les prix à l'achat.

Les mesures en faveur de la qualité de l'air permettront d'inciter les citoyens à passer à l'électrique pour bénéficier d'avantages à la circulation et au stationnement.

Faciliter la recharge pour lever le frein psychologique de l'autonomie

L'aide au financement de l'installation des infrastructures de recharge dans les immeubles collectifs et tertiaires répond quant à elle à la problématique de l'investissement dans des systèmes de recharge par les entreprises et copropriétés. Quand on sait qu'un véhicule est garé 95% du temps, dont la majorité à domicile ou en entreprise, on réalise que la recharge privée est l'un des enjeux principaux de la filière. Son financement est depuis toujours une requête prioritaire pour l'Avere-France et nous nous félicitons que la Ministre ait su en comprendre les enjeux.

Cette mesure, ajoutée aux dispositions en faveur du développement d'infrastructures de recharges accessibles au public, devrait ainsi permettre **d'obtenir un maillage du territoire suffisant pour simplifier la recharge en toute situation et lever le blocage psychologique de l'autonomie.**

L'Avere-France salue également la prise en compte de la mobilité durable dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'énergie.

Un engagement gouvernemental global nécessaire

Le projet de loi relatif à la transition énergétique est très positif. Ces mesures devraient permettre un développement massif de la voiture électrique. Il va contribuer à la réduction de nos émissions de CO2 et de polluants atmosphériques et à l'équilibre de la balance commerciale française.

Mais tout ceci ne sera possible que si l'ensemble du Gouvernement suit la Ministre dans son engagement. L'implication des ministères de l'Ecologie et de l'Economie, dont nous saluons également l'action, doit ainsi être accompagnée de mesures financières ambitieuses destinées à réaliser les objectifs du projet de loi.

Ainsi, il convient de rappeler que rien ne sera possible sans un maintien du bonus écologique à sa hauteur actuelle (soit 6 300€), la création d'un dispositif fiscal d'aide à l'investissement dans les points de recharge ou encore l'accompagnement des professionnels dans leur transition vers la mobilité électrique.

L'Avere-France, association professionnelle représentative de la filière électromobile française, est à la disposition des pouvoirs publics pour les accompagner dans l'élaboration de mesures et dispositifs adéquats. Ensemble, nous pourrions accompagner les Français dans leur passage à une mobilité propre, vertueuse et innovante.

** Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA).*

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique

Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

Contacts presse

Agences VLC* / 914 – Tél : 01 42 52 60 29

Valérie Leseigneur valerie@agencevlc.com / 06 68 80 37 35

Juliette Laniray juliette@agence914.fr / 06 11 76 22 09

Contact Avere-France

Marie Castelli – Secrétaire générale

Tel. 01 53 25 00 60

marie.castelli@avere-france.org

www.france-mobilite-electrique.org